

## Confusion et obstination au sommet de l'État

Alors que la France connaît depuis plus de deux mois une grave crise sociale, la plus grande confusion continue de régner à la tête de l'État.

Personne n'a encore compris ce que le Président de la République dans un mauvais numéro d'équilibriste a bien voulu dire lors de son intervention solennelle devant les Français.

Jacques Chirac a soutenu une loi, annoncé sa promulgation, la rendant ainsi immédiatement applicable, tout en affirmant qu'elle ne serait pas appliquée avant d'être modifiée.

A la suite de quoi, le Premier ministre a été dessaisi d'un dossier dont il avait fait une priorité au profit de Nicolas Sarkozy, chef du parti majoritaire et des présidents des groupes parlementaires. C'est donc maintenant l'UMP qui reprend le dossier en main avec des ministres cantonnés au simple rôle d'observateurs.

Quant au Ministre des Affaires sociales, il s'est permis de recommander aux entreprises d'ignorer la loi publiée au Journal Officiel dimanche 02 avril 2006 date à partir de laquelle le CPE est applicable.

Nous sommes donc devant une succession de graves dysfonctionnements de nos institutions et la situation est d'autant plus inquiétante que le décalage se creuse entre d'un côté un exécutif totalement dépassé et de l'autre les Français et une jeunesse qui manifestent contre l'insécurité sociale qui leur est proposée.

Je m'interroge sur la volonté réelle et sérieuse de cette majorité de sortir de la crise. Car il suffirait d'annoncer clairement le retrait du CPE pour débloquer la situation. Au lieu de cela l'UMP mise sur un pourrissement de la situation.

Certes, le dialogue avec les partenaires sociaux a repris et on ne peut que s'en réjouir. Mais quelles sont les intentions de la majorité ? Le discours reste flou, on nous parle d'une « discussion sans tabou »



mais jamais de retrait du CPE. On évoque toujours des aménagements.

Ces aménagements ne sont pas acceptables car les jeunes se verront encore appliquer un code du travail au rabais.

Il faut trouver des solutions appropriées aux jeunes en tenant compte de la diversité de leurs situations et de leurs difficultés propres. Ceux qui sortent du système scolaire sans formation aucune n'ont pas les mêmes besoins d'accompagnement et de soutien que les jeunes diplômés qui connaissent eux aussi des difficultés mais d'un autre ordre. Pourtant, à tous, le Gouvernement ne propose qu'une seule et même réponse : la précarité et la régression sociale.

Je continue avec les députés socialistes à combattre une mesure que je considère injuste et inappropriée. Nous avons donc déposé une proposition de loi abrogeant le contrat première embauche et relative à la négociation sur l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Je reste persuadée qu'ensemble, avec celles et ceux de nos concitoyens qui se sentent concernés, nous pouvons construire un projet d'avenir différent qui tienne compte des réalités du contexte économique et qui permette aux jeunes de trouver leur place dans le monde du travail avec de véritables garanties professionnelles, sans renoncer pour autant à leurs droits.

Marie-Françoise Clergeau

## Projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

### [ Un projet de loi très attendu ]

On ne peut que souligner l'importance de voir enfin le projet de loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire débattu au Parlement.

Ce projet de loi a été déposé pour la première fois sur le bureau de l'Assemblée nationale le 4 juillet 2001 par Dominique Voynet, qui était à l'époque ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il a été intégralement repris, sous le gouvernement Raffarin, par Roselyne Bachelot, alors ministre de l'écologie et du développement durable, et il a été enregistré au Sénat le 18 juin 2002.

L'absence de base législative relative au contrôle de la sûreté des grandes installations nucléaires signifie que le Parlement n'a jamais eu à intervenir directement sur cette question, pourtant cruciale, pour la santé des citoyens qu'il représente.

Il devenait donc urgent que le Parlement examine ce projet de loi visant à accroître la transparence en matière nucléaire, dans le contexte actuel de restructuration du secteur énergétique et de transformation de l'un des principaux exploitants de la filière électronucléaire en Société anonyme.

La veille de l'examen de ce projet de loi par le Sénat le Gouvernement avait déclaré l'urgence. Les parlementaires socialistes ont vivement dénoncé la volonté du Gouvernement d'abréger ce débat tant attendu et si nécessaire. Lors du passage du texte à l'Assemblée, l'urgence a donc été levée ce qui permettra un examen plus approfondi et différentes lectures dans les deux assemblées.

### [ Le Contexte ]

Avec 59 réacteurs nucléaires, la France constitue la deuxième puissance électronucléaire mondiale derrière les États-Unis.

Le marché de l'énergie est soumis à de nombreuses contraintes : une contrainte démographique, l'accroissement de la population engendrant un besoin énergétique accru ; une contrainte environnementale, liée au réchauffement climatique et l'épuisement progressif des énergies fossiles ; une contrainte géopolitique, compte tenu de la localisation des ressources dans des zones politiquement peu stables ; enfin, une contrainte politique, l'indépendance énergétique étant une préoccupation majeure.

L'énergie nucléaire répond pour partie à ces contrain-

tes. Cependant, cela ne doit pas conduire au « tout nucléaire » et il faut absolument mener des politiques fortes pour enfin favoriser le développement des énergies renouvelables, qui présentent de réels et indiscutables avantages.

Le rôle important que le nucléaire sera amené à jouer dans les décennies futures justifie pleinement un texte visant à en garantir la transparence et la sécurité.

Les députés socialistes ont d'ailleurs demandé la création d'une commission d'enquête sur les risques engendrés par l'évolution du statut de la filière nucléaire considérant que « la privatisation de la filière nucléaire est source d'un foisonnement de risques et que des efforts de transparence et d'information sur ce sujet hautement sensible pour nos concitoyens doivent être faits ».

La question de la transparence renvoie avant tout à celle de l'accessibilité à l'information, y compris à certaines données techniques. Or c'est une difficulté, puisqu'il s'agit de délimiter des frontières afin que la protection des données industrielles puisse être aussi assurée.

### [ Le texte ]

Ce projet de loi vise à établir un dispositif juridique pour assurer la transparence et la sécurité nucléaire.

Pour cela, il définit les principes fondamentaux de la sécurité nucléaire, crée une **Autorité de sûreté nucléaire (ASN)**, définit le droit d'accès à l'information et reconnaît juridiquement les **commissions locales d'information**.

Il crée également un **Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire** et définit le droit applicable aux installations nucléaires de base (INB) et au transport de matières radioactives.

### [ Position des députés socialistes ]

La transparence et la sécurité doivent être garanties pour l'ensemble du processus nucléaire : extraction, production, utilisation, recyclage et stockage.

⇒ **Le projet de loi présente certains points positifs...**

Ainsi, il pose pour la première fois les bases juridiques d'une certaine transparence nucléaire et d'accès à l'information. De même, il reconnaît, au niveau de la loi, l'existence des commissions locales d'information créées par Pierre Mauroy en 1981.

Un Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est créé, même si cette version est plutôt minimaliste.

Il renforce le champ d'intervention de la commission administrative d'accès aux documents administratifs en matière nucléaire.

⇒ . **.mais aussi des dispositions très critiquables**

L'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) concentre le pouvoir de contrôle, le pouvoir de prendre des règlements et le pouvoir d'information. Il y a donc une perte de responsabilité réelle du politique sur la sécurité des citoyens et une confusion des rôles. Ce qui est regrettable c'est que ces trois domaines d'intervention soient attribués à un même organisme.

Il aurait été plus claire et transparent d'identifier une compétence générale à chaque acteur du nucléaire : la Haute Autorité pour le contrôle, le Haut Comité de transparence de l'information pour la mission d'accès à l'information et enfin l'expertise à l'IRSN.

Être indépendant ne veut pas dire ne pas rendre des comptes. Or l'ASN donne tous les moyens humains, financiers et techniques à un collège de cinq personnes dont trois sont désignées par le Président de la République, les deux autres membres par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat.

Elle dispose de pouvoirs juridiques très importants.. Ne recevant aucune instruction du Gouvernement, elle échappe donc à tout contrôle hiérarchique ou politique y compris par le Parlement. Or c'est bien l'État qui doit garantir la sûreté nucléaire avec des expertises diverses et indépendantes mais les décisions doivent lui revenir.

Sous l'angle de l'accès à l'information et du contrôle des installations nucléaires de base, c'est la question de la régulation et de la place du politique dans le domaine nucléaire qui est ici posée face à l'emprise de plus en plus importante d'une régulation marchande et actionnariale.

Les députés socialistes ont obtenu des améliorations sur l'information du public, sur les Commissions locales d'information et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour l'information au sein de l'entreprise et sur l'équilibre trouvé entre l'Autorité de sécurité nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ils se sont donc abstenus en tenant compte de ces avancées. Le texte a été adopté en première lecture à l'Assemblée le 29 mars 2006.

► **TVA pour les frais d'obsèques**

Marie-Françoise Clergeau a interrogé le Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie sur la fiscalité relative aux frais d'obsèques.

Selon la réglementation européenne, les États membres peuvent choisir un taux réduit de TVA pour les services fournis par les entreprises de pompes funèbres et de crémation et pour la livraison des biens qui s'y rapportent. La France applique le taux élevé de 19,6 % alors que la plupart des États membres exonèrent de TVA les services et produits funéraires ou appliquent un taux réduit.

Les écarts de TVA sont en contradiction avec le principe de non discrimination entre les ressortissants de l'Union européenne et créent des distorsions de concurrence entre les entreprises de services funéraires en Europe et plus précisément dans les zones frontalières.

De plus, eu égard à la qualité de dépenses de premières nécessités, pour ne pas dire de dépenses obligatoires que sont les frais d'obsèques, la taxation à 19,6% est très élevée et représente une lourde charge pour les familles endeuillées.

Les professionnels du funéraire s'engageant à répercuter intégralement une baisse du taux de TVA sur le montant de leurs prestations, cela permettrait de diminuer le coût des obsèques.

Aussi, La Députée a demandé au gouvernement d'étudier cette éventualité aussi légitime que cohérente.

► **Lutte contre l'alcoolisme**

Marie-Françoise Clergeau a appelé l'attention du Ministre de la Santé et des solidarités sur les moyens financiers alloués aux associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme.

Celles-ci s'alarment en effet, de la faiblesse de leur budget en matière de formation des bénévoles. Or, si l'on s'accorde pour affirmer que 10% des décès en France sont dus à l'alcool, et que pour lutter contre ce problème de santé publique le travail des associations est déterminant, du fait de leur connaissance, de leur expérience et de leur proximité sur le terrain, la pérennité de cette action est liée à la formation de nouveaux bénévoles.

La Députée lui a donc demandé quelles dispositions son ministère entend prendre pour redonner à ces structures les moyens financiers de poursuivre leur action et de la pérenniser.

## Culture : Soutien à l'action du CRIC

Marie-Françoise Clergeau a reçu les représentants du Centre d'Information et d'Insertion dans la Culture (CRIC). Cette association nantaise créée en 1995 accompagne les professionnels du secteur culturel dans leur recherche d'emploi, le développement de leur projet et le renforcement de leur autonomie professionnelle et économique. Elle travaille avec les ministères de la culture, du travail et des affaires sociales, les collectivités territoriales. Tous les secteurs culturels sont concernés : le spectacle vivant, l'art plastique, les métiers du patrimoine, etc....

2005 marque un virage dans leur activité du fait de la réforme du régime d'Assedic des intermittents du spectacle. Cette même année, la DRAC des Pays de la Loire a suspendu sa participation financière aux activités du CRIC, remettant aussi en cause la participation du Fonds Social Européen dans le cadre du programme EQUAL. L'ensemble représentant plus de 30% du budget de l'association, celle-ci n'a pu éviter la mise en redressement judiciaire, et le licenciement de la moitié de ses salariés.

La Députée est intervenue auprès de Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ministre de la Culture et de la Communication pour appeler son attention sur la situation du CRIC.

Depuis sa création, le CRIC travaille en lien étroit avec la DDTEFP de Loire Atlantique, qui l'a encore conventionné en 2002, comme cabinet conseil pour intervenir auprès des créateurs d'entreprises culturelles. Les services du ministère ont également à plusieurs reprises sollicité cette association pour organiser, participer et intervenir dans différentes manifestations régionales ou nationales, comme par exemple, les journées régionales d'information professionnelle sur le statut de l'artiste visuel, ou le 3ème séminaire national sur l'observation de la culture en région.

Fort d'une grande expérience et d'une connaissance pointue des particularités du milieu culturel, le CRIC a, en 2005, accompagné plus de 700 personnes en recherche d'emploi ou porteurs de projets.

Compte tenu des objectifs fixés par le Ministère de la Culture sur la question de l'insertion professionnelle et de l'emploi culturel, il serait regrettable de se priver des moyens existants pour les mettre en œuvre et en l'occurrence d'empêcher le CRIC de poursuivre ses actions en faveur des professionnels.

Marie-Françoise Clergeau a donc sollicité un réexamen de ce dossier par les services du Ministre de la Culture afin que les engagements et les actions du CRIC puissent perdurer.

### A noter sur votre agenda



**Marie-Françoise Clergeau**

**à l'occasion de son bilan annuel de mandat  
vous invite  
à une réunion publique**

**Le jeudi 18 mai à 20h30**

**Salle du Radar Pin Sec  
(quartier de la Bottière)**

**24 Boulevard Henri Dunant 44300 Nantes**

*Pour contacter votre Députée :*

**Permanence Parlementaire  
11 Quai Turenne  
44000 Nantes**

**Tel : 02.40.35.74.74**

**E-mail :**

**[marie.francoise@clergeau.net](mailto:marie.francoise@clergeau.net)**

**Site Internet :**

**[www.clergeau.net](http://www.clergeau.net)**